



Budget Fonctionnement du CE

Par **toffe**, le **08/09/2016** à **20:34**

Bonsoir,

je viens d'apprendre que des élus du CE de mon entreprise en l'occurrence la secrétaire du CE et la trésorière du CE, bénéficie d'heures supplémentaires payées par l'entreprise et qui apparaissent sur le bulletin de paie pour faire fonctionner le CE (temps horaire utilisé pour chèques cadeaux, vacances, billetterie...) Puis par la suite l'entreprise refacture au CE ces heures au budget de fonctionnement du CE, qui est validé par les élus.

Pour autant, la secrétaire et la trésorière bénéficie d'heure de délégation pour faire fonctionner le CE. Mais elle ne veulent pas utiliser leurs heures de délégation et préfèrent être rémunérée en heures supplémentaires.

Est-ce légal ?

Quel recours et sur quel article puis-je me référer ?

On me parle d'un accord d'entreprise en ce sens, Est-il légal ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils

Par **P.M.**, le **08/09/2016** à **20:54**

Bonjour,

S'il y a un accord d'entreprise, il faudrait déjà que l'on vous le produise...